

Promesses électorales: les partis vont désormais faire chiffrer et objectiver leurs priorités

LA LIBRE - FRANÇOIS MATHIEU - 17 janvier 2019

Extraits

La loi sur le chiffrage des programmes électoraux de 2014, révisée l'an dernier, va en effet permettre à l'institution indépendante qu'est le BFP d'évaluer les priorités des partis politiques en vue de l'élection fédérale du 26 mai. Autrement dit, le Plan se chargera d'établir une estimation chiffrée de l'impact de ces priorités entre 2020 et 2024, soit la prochaine législature, sur les finances publiques, le pouvoir d'achat, l'emploi, la sécurité sociale, l'environnement et la mobilité. Comment ? Le Bureau évaluera lui-même ces priorités en fonction d'une série de 6 modèles dont il dispose en comparant un scénario de référence à politique inchangée avec un scénario alternatif incluant la ou les mesures proposées par les partis. Et pour ce faire, le Plan s'arc-boutera sur des données administratives, comme les statistiques officielles, et pas sur des enquêtes ou données issues de consultants, *"avec tout le respect qu'on leur doit"*, glisse Philippe Donnay, Commissaire au Plan.

L'exercice est cadré, cela dit. Strictement encadré, même, et phasé.

Ainsi, pour le 31 janvier, les partis politiques devront avoir remis leur liste de priorités – entre 3 et 5 selon la loi. *"Mais attention, prévient-on au Plan, ce n'est pas à nous d'interpréter des objectifs. Si un parti souhaite rendre les Belges heureux, ça peut être une priorité, mais ce n'est pas une mesure. Et ce n'est pas à nous de les donner"*, explique Igor Lebrun, l'un des adjoints au Plan.

En clair, les discussions (confidentielles et cryptées) vont se poursuivre entre le point de contact du BFP et le point de contact du parti – chaque parti en aura un d'attitré - après le 31 janvier, pour affiner de véritables mesures à modéliser. Quid si un parti remet 34.218 mesures pour satisfaire une de ces priorités ? Jan Verschooten, autre adjoint au Plan, a beau assurer que les membres du Bureau du Plan qui travailleront sur ce chiffrage des partis politiques (entre 50 et 60 personnes, soit la moitié de effectifs) seront sur le pont jour et nuit, et sans possibilité de prendre des jours de congé jusqu'à la remise des résultats, il est évident que l'exercice a ses limites. Comme l'a confirmé le Plan, *"il ne sera pas possible de chiffrer une révolution"*. C'est aussi ce que se sont évertués les cadres du BFP dans le cadre des réunions préparatoires à dire aux partis politiques, lesquels devront se montrer raisonnables dans le nombre de mesures (10 maximum?) nécessaires pour satisfaire une priorité. La nouvelle loi, quoi qu'il en soit, n'a pas supprimé cette lacune et fera sans aucun doute l'objet d'une discussion à l'heure de son évaluation, pour éventuelle adaptation. Ce qui pourrait d'ailleurs amener un parti à retirer une mesure si elle lui semble "trop chère" par exemple, ce dont l'électeur ne sera pas au courant. Une lacune, à n'en pas douter.

Résultats définitifs le 26 avril

Bref, jusqu'au 10 février, les partis auront donc la possibilité de se concerter avec le Bureau du Plan pour mieux circonscrire les mesures à évaluer. Et la suite des événements ? Le BFP fournira le 12 mars un projet de chiffrage des mesures sélectionnées. Une nouvelle période de concertation débutera qui se terminera le 11 avril. Le Bureau du Plan communiquera alors les résultats définitifs le 26 avril. Un mois avant les élections...